



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 16 MAI 2025

À l'EDACS – 103 avenue de Lodève, 34000
Montpellier

LE COUT DE L'ACCES A LA JUSTICE PRUD'HOMALE



Inscription préalable en ligne obligatoire, avant le mercredi 14 mai 2025 www.lesaf.org

Formation en présentiel et en ligne
RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Montpellier



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

LE COUT DE L'ACCES A LA JUSTICE PRUD'HOMALE

PROGRAMME

9h00 : Accueil

MATIN

Modératrice : Marjolaine RENVERSEZ, Avocate au Barreau de Montpellier

9h15-10h15 : A partir de l'analyse du contentieux : des raisons de saisir ou de ne plus saisir le Conseil des prud'hommes

(évolution de la valeur des litiges, ceux qui ont cessé de saisir le Conseil, dossiers en série...)

- **Evelyne SERVERIN**, Directeur de recherche émérite au CNRS

10h15-10h45 : Débat avec la salle

10h45-11h00 : Pause

11h00-11h45 : **Table ronde** : le regard du juge sur le coût de l'accès à la justice et les honoraires de l'avocat (article 700, condamnations pour procédures abusives, fixation du coût de la médiation), le regard de l'avocat sur l'évolution de la pratique des magistrats en matière d'article 700

- Conseiller prud'hommes,
- Magistrat de la Cour d'appel
- **Rachel SPIRE**, Avocate au Barreau de Paris

11h45-12h30 : Débat avec la salle

APRES-MIDI

14h00-15h00 : **Table ronde** : déterminer le coût juste et accessible de l'Avocat dans le contentieux social

Nos pratiques d'Avocat sur les conventions d'honoraire : la recherche de l'équilibre justice accessible et couverture de nos frais de fonctionnement

- **Jean-Toussaint GIACOMO**, Avocat au Barreau de Paris

Présentation des pratiques d'avocats du SAF sur les conventions d'honoraires dans le cadre de litiges individuels et de litiges collectifs

De la détermination du montant des honoraires dans le cadre de l'AJ, pratiques des Ordre et revendications du CNB pour que l'Avocat à l'AJ ne soit pas celui qui finance le coût de l'accès à la justice

- **Régime BARTHELMY**, Avocate honoraire

Regard du Bâtonnier sur le travail de l'Avocat dans le contentieux social (critères pris en compte dans le cadre des procédures de taxation)

- **Membre du Conseil de l'Ordre de Montpellier**

15h00-15h45 : Débat avec la salle

15h45 – 16h00 : Pause

16h00-16h30 : **Synthèse** : quelle convention d'honoraire préconiser pour les litiges prud'homal (actions individuelles et actions collectives), actions sur l'article 700 (argumentaires dans les conclusions, Vademecum pour agir auprès des ordres), mise en place d'outils d'action collective pour rendre la justice accessible

- **Jean-Louis BORIE**, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand

16h30-17h00 : Débat avec la salle



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

LE COUT DE L'ACCES A LA JUSTICE PRUD'HOMALE

INSCRIPTION

- Avocat adhérent SAF : 110€ TTC
- Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 80€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 130€ TTC
- Avocat honoraire : 50€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles*
- Avocat au barreau de Montpellier : entrée libre*
- Syndicaliste : entrée libre*

* inscription préalable obligatoire sur www.lesaf.org

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.